

« Parcelles agricoles soumises à concurrence dans le cadre de demandes d'autorisations d'exploiter

(Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles) »

Publicité pour les mois de juillet à septembre 2026

Parcelles				Propriétaire					Demande		
Commune	Lieu dit	Références cadastrales	Surface totale (ha)	Identité	Adresse	Lieu dit	Code postal	Commune	Numéro	Date	Identité du demandeur
SAINTE-ANNE	MARLY	AC 1162	52ha . 12a . 07ca	SIAGAT	Anse Champagne	Anse Champagne	97118	Saint-François	2026-02	15/06/26	SIAGAT
	MARLY	AC 1094	11ha . 69a . 20ca	SIAGAT	Anse Champagne	Anse Champagne	97118	Saint-François	2026-02	15/06/26	SIAGAT
	MARLY	AC 488	5ha . 57a . 84ca	SIAGAT	Anse Champagne	Anse Champagne	97118	Saint-François	2026-02	15/06/26	SIAGAT
	SURGY	AC 68	21ha . 05a . 05ca	SIAGAT	Anse Champagne	Anse Champagne	97118	Saint-François	2026-02	15/06/26	SIAGAT
	COURCELLES	AC 221	28ha . 85a . 75ca	SIAGAT	Anse Champagne	Anse Champagne	97118	Saint-François	2026-02	15/06/26	SIAGAT

DATE LIMITE DE DEPOT D'UNE CANDIDATURE CONCURRENTE (EN DAAF) : le 29 septembre 2026

OBSERVATIONS

Votre demande d'autorisation d'exploiter concurrente doit être systématiquement précédée d'une information au propriétaire (pour le prévenir de votre démarche).

L'administration se prononce sur l'attribution d'une autorisation d'exploiter, la mise à disposition du foncier agricole est du ressort exclusif du propriétaire.

CONTACTS

Dépôt du dossier de demande :

Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)
Service des territoires agricoles, ruraux et forestiers
Rue Edmond-Maurice-Carlton - Saint-Phy 97100 Basse-Terre France
starf.daa971@agriculture.gouv.fr
0590990977